

12

POUR LA RÉNOVATION LUCHONNAISE

**L'état économique et social  
des vallées de Larboust et d'Oueil**

par LOUIS SAUDINOS

Ces vues sur l'exploitation industrielle de nos matières premières tendent à augmenter le besoin de main-d'œuvre. Or, elle n'existe pas. Le système de polyculture, actuellement dominant chez nous, accapare toutes les ressources possibles en main-d'œuvre.

Pour l'instant du moins, ces trois industries, bois, lait, laine ne peuvent être installées dans nos deux vallées. Mais celle qui s'y prête le mieux est celle du bois. Dès, cependant, que le système coopératif les aura prises, nos compatriotes connaîtront un bien être tel que les cadets et les cadettes, aujourd'hui en surnombre, deviendront demain nécessaires. Comme autrefois, ils s'uniront entre eux et augmenteront le nombre des feux allumants.

**Le lait, la laine.** — Par l'application de principes analogues à ceux qui précèdent, l'exploitation industrielle du lait et celle de la laine doit aboutir aux résultats prévus.

Nos compatriotes jugeront par eux-mêmes s'il leur sera possible de s'accommoder de la polyculture et de l'industrialisation de leurs matières premières, notamment, celle du bois.

Notre avis personnel est que le pays n'est très bien placé que pour l'élevage et l'industrialisation plus ou moins avancée de son bois, de son lait et de sa laine.

La question change un peu d'aspect dans plusieurs communes de la vallée de Larboust qui ont moins de bois que dans la vallée d'Oueil. Dans celles qui en ont le moins, on peut tout de même créer une industrie telle que peu de bois mis en œuvre nécessite une importante main-d'œuvre : c'est à calculer.

**ÉLEVAGE**

**Amélioration des vacants.** — Les surfaces boisées et les vacants communaux sont beaucoup plus étendus que ceux cultivés.

Les montagnes-pâturages n'ont jamais reçu aucune amélioration, hormis quelques flambées partielles sur les tènements où la bruyère pousse drue. Aucun débroussaillage n'y a été pratiqué, pas plus, du reste, qu'il n'a été fait des apports d'engrais minéraux.

L'eau de source n'arrose jamais la lande. Les ruisseaux et les « fontaines » sont cependant nombreux. Le berger suisse ne laisse perdre aucun filet d'eau.

De cet exposé succinct, le remède se déduit avec évidence : construire des cabanes, des abris, des abreu-

voirs ; apport d'engrais minéraux et arrosages partout où cela est facile à faire ; épandre les fumiers qui se perdent sur les gagnages ; brûler les bruyères, arracher les genévriers et extirper les herbes dures et grossières. Il va de soi que ces opérations seront suivies d'ensemencements de graines fourragères. La productivité des landes peut être doublée.

C'est à rendre l'élevage plus prospère que nos ancêtres visèrent au cours du Moyen-Age, non à développer les terres arables : témoin Coull Antigua à Bourg, Ourtaou et Rustie à Cirès, les prés que la vallée d'Oueil fauchait dans la Barousse : Pradaous. Enfin, les Rachs, Lys et Gourroun en Larboust.

Seule la vallée de Larboust a conservé ses prés agrestes. Elle est sensiblement plus pastorale que le pays d'Oueil.

La défense du pré et des pacages revêtit jadis un caractère très âpre : témoin les difficultés avec la Barousse dans la vallée d'Oueil, entre communes dans le Larboust et, dans les deux vallées avec l'administration forestière, au début du siècle précédent. Contre elle, nos conseils municipaux défendaient leurs pacages par cette sorte : « Pas de pacages, pas de bestiaux ; pas de bestiaux, pas de fumier ; pas de fumier, pas de foin, ni de blé. »

C'est qu'en effet, nos deux vallées sont admirablement bien placées pour se livrer à l'élevage ; fort peu pour la culture des céréales et bien moins encore pour s'adonner à la polyculture ; depuis surtout que leur économie tend de plus en plus à devenir urbaine. Le quantité de blé récoltée à l'hectare est dérisoire, parce que nos landes sont pauvres ; le foin des prairies arrosées est pauvre aussi ; conséquemment le fumier ne saurait être riche. C'est de là, du reste, que découle, en très grande partie, la misère endémique dont nos cultivateurs souffrent.

(Veuillez lire la suite page 2)

**L'ouverture des stations  
thermales  
pour la saison 1944**

Les stations thermales ouvriront cette année dans les mêmes conditions générales qu'en 1943, sauf le cas particulier de certaines d'entre elles, soumises à des conditions d'admission spéciales. (O. F. I. Havas.)

compagnie, précédant de quelques années MM. Maurice Paléologue et Maurice Donnay

**Dans la péninsule italienne**

Selon Radio Bari, le maréchal Badoglio publié une loi autorisant tous les Italiens réfugiés en U. R. S. S. pendant l'ère fasciste rentrer « avec honneur » dans leur patrie. Cette mesure intéresserait 30.000 citoyens. Par ailleurs, le roi Victor-Emmanuel a décrété l'amnistie pour tous les crimes politiques commis contre le fascisme.

**La Finlande continue la guerre**

Le Parlement finlandais a confirmé unanimement son refus d'accepter les conditions d'armistice proposées par les Soviétiques.

**Les devoirs  
de la population civile  
en cas d'alerte**

Les devoirs de chacun en matière de défense passive viennent d'être définis. Une loi réglemente notamment le rôle et les attributions des agents qualifiés à cet effet. Ceux-ci, afin de combattre au plus tôt les foyers d'incendie, sont habilités à pénétrer sans formalité, dans tous les locaux habités ou non.

**SANCTIONS**

La loi punit d'un emprisonnement de jours à dix ans et d'amendes de 200 à 500 francs les infractions à la défense passive. Dans les cas les moins graves, celui de négligence par exemple, un avertissement prévu, variant de 12 à 500 francs, et exigé immédiatement.

**PRÉCAUTION**

Un arrêté énumère les opérations et précautions auxquelles doit se conformer chaque habitant dès le signal d'alerte : fermer les volets, laisser autant que possible les fenêtres ouvertes pour éviter les bris de vitres, éteindre toutes lumières, fermer compteurs d'eau, gaz et électricité, gagner l'abri de l'immeuble ou l'abri public le plus proche. Les personnes se trouvant dans un établissement ouvert au public doivent immédiatement rejoindre les abris indiqués.

Au signal d'alerte, toute circulation doit être suspendue.

Tout immeuble, établissement ou service public doit être organisé en vue de pouvoir, avec ses seuls habitants, lutter sans cesse contre l'incendie et donner les secours aux blessés.

Dans les combles, greniers et locaux particulièrement exposés aux risques d'incendie, il est interdit de conserver des matériaux facilement inflammables.

**ECLAIRAGE PUBLIC**

Un second arrêté réglemente enfin l'éclairage public et privé. Notamment, l'éclairage public est obligatoire pour l'éclairage des locaux communiquant directement avec l'extérieur, halls, couloirs, entrées d'escaliers, etc...

La Pa  
est une grande fan  
Donnez aux parents  
malheureux  
SECOURS  
ON

(1). Voir L'Echo Pyrénéen du 15-4-1944

# LUCHON

Service Médico-Social  
de la Croix-Rouge Française  
(Maison du Prisonnier de Toulouse)

Ce service ouvrira à Luchon, 9, rue Le-grand, à dater du 23 avril 1944, une permanence fonctionnant tous les mercredis, de 14 à 16 heures, destinée à documenter les familles de prisonniers, les rapatriés et leurs familles sur l'aide qu'il est en mesure de leur apporter.

## Pharmacie de service

Le service sera assuré dimanche 23 avril 1944 par la Pharmacie Cellières (Mas sucef), 10, rue de l'Hôtel-de-Ville.

MAISON VIDE & APPARTEMENTS garnis à louer. S'adresser M<sup>r</sup> Dehoey, notaire, à Luchon.

## LE CARNET DE L'ÉCHO

### NAISSANCE

Le 13 avril est né, à Luchon, André-Louis-Jean Lagarde, deuxième fils de M. et Mme Philippe Lagarde née Sarthe, septième petit-enfant de notre directeur M. Anaré Sarthe.

### NÉCROLOGIE

De Pau, on annonce la mort, à l'âge de 76 ans, de M. François Trespaillé-Barrau.

Ce n'est pas sans tristesse que nos compatriotes apprendront la disparition de celui qui avait su acquérir, dans les milieux artistiques, une place des plus enviées. Exceptionnellement bien doué, il s'était, tout jeune, donné à la musique et son nom mérite de survivre dans la mémoire de tous ceux qui cultivent l'art d'Euterpe.

Exécutant, chef d'orchestre, compositeur, dans chacune de ces parties, François Trespaillé-Barrau manifesta toujours des qualités rares qui classent un musicien. Son talent était souple et délicat. Il lui permit d'obtenir des succès aussi brillants que mérités soit à la direction des concerts du Casino des Eaux-Vives de Genève, soit à la direction des concerts de Luchon où son nom restera parmi ceux des plus grands chefs d'orchestre qui illustrèrent notre casino tels Broustet, Laporte, Ingelrecht, pour ne parler que de ceux-là.

A Paris, où il exerça les fonctions de vice-président de l'association des Concerts Luchonnais, il dirigea l'orchestre des célèbres Concerts Rouges qui, au début de ce siècle, tiraient rue de Tournon la foule des mélomanes avertis. Au Théâtre de l'Œuvre il conduisit la musique de scène d'une pièce de Jean Mallien, « l'Oasis » et il obtint de son orchestre un jeu qui ne oubliera la médiocrité de l'œuvre qu'on représentait. Il reçut à ce sujet des éloges unanimes de la critique parisienne.

On lui doit d'innombrables compositions de qualité qu'il signa soit de son patronyme, soit d'un pseudonyme qui connut très vite la renommée : Zerco.

En exprimant les profonds regrets que suscite dans notre maison la mort de M. François Trespaillé-Barrau auquel nous attachions les liens d'une ancienne amitié, nous prions sa veuve, Mlle Marie Trespaillé-Barrau, d'agréer l'hommage de nos vives condoléances et de notre amicale sympathie. — A.S.

### A NOS LECTEURS

Nous serions reconnaissants à ceux de nos lecteurs qui, en possession des numéros de l'Écho de Luchon du 25 mars et du 15 avril 1944, voudraient bien accepter de les faire parvenir à nos bureaux. Nous les en remercions vivement à l'avance.

perception de l'impôt Métal non seulement le poids de métal qui vous est notifié, mais encore tout le métal supplémentaire qu'il vous sera possible de récupérer chez vous.

Vous apportez plus de votre contribution, votre métal sera payé d'après le barème ci-dessous :

CUIVRE : 20 fr. le kg. — ÉTAIN : 60 fr. le kg.  
LAITON : 20 fr. — NICKEL : 120 fr. —  
BRONZE : 20 fr. — PLOMB : 12 fr. —  
MAILLECHORT : 20 fr. le kg.

### En échange

des quantités excédentaires vous recevrez un "ordre de paiement" dont vous toucherez le montant chez le percepteur.

*... mais, dans votre propre intérêt, ne manquez pas d'apporter tout ce qui vous est demandé*

Des indemnités compensatrices sont en effet prévues pour ceux qui auront livré un poids de métal inférieur à celui qui leur aura été assigné : elles seront calculées comme suit : Insuffisance inférieure à 40% du poids assigné : 30 francs par Hg manquant. Insuffisance comprise entre 40% et 60% du poids assigné : 60 francs par Hg manquant. Insuffisance égale ou supérieure à 60% du poids assigné : 90 francs par Hg manquant. Cette équivalence en espèces pourrait constituer une charge très lourde pour les redevables. Elle sera recouvrée dans les conditions prévues par le Titre IV du Livre III du code général des Impôts directs.

COMMUNIQUÉ N° 5 DU

COMMISSARIAT A LA MOBILISATION  
DES MÉTAUX NON FERREUX

## L'état économique et social des vallées de Larboust et d'Oueil

(suite de la page 1)

L'élevage intensif tolérera les industries du bois, du lait, de la laine. La polyculture contrariera l'industrie et l'artisanat, à la manière ancienne, et ruinera le pays.

### CULTURES DIVERSES

**Pommes de terre.** — Dans les vues qui précèdent, il ne faut rien voir d'absolu, rien prendre à la lettre. Quoi qu'il advienne dans la ligne d'évolution économique de nos vallées, il est probable que la culture de la pomme de terre sera considérée comme nécessaire, parce que :

- 1°) nos terres sont légères ;
- 2°) le doryphore n'est pas trop à redouter ; la rigueur de l'hiver ne permet pas sa multiplication ;
- 3°) les rosées nocturnes, copieuses chez nous, favorisent la productivité et la qualité.

**Lentilles.** — Si la qualité de nos pommes de terre n'est pas dépassée, celle des lentilles est inégalable. Cette supériorité est d'une renommée assise. Elle est due à la terre de bruyère où la lentille est semée. La vente pourrait et devrait en être faite en sachets de deux et cinq kilos portant une marque de garantie déposée.

**Le lin.** — L'industrie familiale du lin fut naguère encore florissante. Non l'industrie, mais la culture des tiges de lin peut être reprise, si les besoins nationaux l'exigent.

**Arboriculture fruitière.** — Il y a un siècle, les arbres fruitiers étaient nombreux dans nos deux vallées. Le Larboust a été plus généralement conservateur de plantations que la vallée d'Oueil. Le Larboust fabriquait beaucoup de cidre. Dans la vallée d'Oueil, nous avons trouvé

Etude de M<sup>r</sup> DEHOEY, Notaire  
à LUCHON

### Vente Mobilière

Le dimanche 30 avril 1944, à 15 heures, il sera procédé à Saint-Aventin à la vente aux enchères publiques du mobilier dépendant de la succession vacante ARNAUD.

Paiement comptant. — 2% en sus pour frais.

quatre presses à cidre qui ne gémissent plus depuis cinquante ans, au moins : une à Benqué, deux à Saccourvielle et une à Caubous qui figure aux collections du Musée Social de Folklore.

Les vieux arbres sont bien plantés et bien formés. En cessant de planter, la génération qui a précédé la nôtre a désappris les principes élémentaires de l'arboriculture fruitière.

Depuis deux années cependant, une réaction s'est produite ; on a replanté et on veut replanter. C'est à conseiller. L'administration a constitué trois vergers : Jouéou, Oô et Billère. Ces expériences sont concluantes. M. le professeur Lapédagne conseille les plantations de pommiers. Les pommes mûrissent complètement à Bourg-d'Oueil et à Portet-de-Luchon.

Deux pêchers à Bernet, commune de Billère, sont très productifs. Les pêches, savoureuses. Trois autres pêchers sont en observation à Saccourvielle. Un autre à Benqué est très productif. Les fruits y mûrissent parfaitement bien.

Nous ne conseillons pas des plantations en vue d'une production intensive. Mais dans chaque famille des deux vallées, il est souhaitable que la consommation familiale y soit désormais assurée.

Les pruniers sont plus nombreux en maintes communes, les cerisiers aussi. Ces deux essences sont susceptibles d'alimenter Luchon en fruits d'arrière-saison très demandés.

Louis SAUDINOS.

(la fin au prochain numéro).

L'Imprimeur-Gérant, Sarthe, Luchon.

REDACTION & ADMINISTRATION :  
 2, Rue Victor-Hugo, LUCHON (H.-G.)  
 NUMÉRO 1724 59<sup>me</sup> ANNÉE  
 Samedi 29 Avril 1944  
 1 FRANC

**POUR LA RÉNOVATION LUCHONNAISE**  
**L'état économique et social**  
**des vallées de Larboust et d'Oueil**

par **LOUIS SAUDINOS.**

**ARTISANAT**

Naguère encore, les attributions économiques de la famille étaient nombreuses ; elle se suffisait sans monnaie : par ses produits agricoles, ses industries et son artisanat domestiques.

Aujourd'hui, la plupart de ces fonctions sont en décadence, abandonnées même, soit par suite de dépopulation, soit que la mode ait pris le pas sur la coutume, soit, enfin, progrès des besoins.

Dès lors, l'économique est tenu sous la dépendance de la psychologie de nos compatriotes. C'est pour quoi le problème de l'artisanat est difficile à résoudre. Là-dessus, il est facile de conjecturer.

Voyons les faits. Autrefois, il y avait, chez nous, un artisanat domestique et un artisanat professionnel saisonnier.

Les parents et les enfants étaient des modèles d'artisan « en tous genres ». Ils fabriquaient et réparaient presque tous les objets nécessaires dans l'exploitation agricole.

Le paysan empiétait, à l'occasion, sur les attributions plus spécialement réservées à l'homme d'état : il remontait un mur, dressait un chevron, « relevait » son cheval, etc...

L'artisan qui avait fait un apprentissage était, en même temps, propriétaire.

Avec lui, sa femme et ses enfants cultivaient leurs terres. Mais lui, exclusivement, travaillait pour autrui autant de journées que le permettait l'exploitation de son petit domaine. Il était tisserand, ou maçon, ou charpentier, etc. Chaque village n'avait pas la série complète des artisans-professionnels-saisonniers. Il y avait, par exemple, les tisserands de Cathervielle, les maçons de Benqué, les tailleurs d'habits de Mayrègne, etc. Bref, la profession saisonnière avait le caractère de complément de gain, en monnaie et en nature, par la nourriture. Elle compensait les conséquences des faibles dimensions du domaine agricole possédé par l'artisan professionnel. Ce dernier a disparu.

La compensation pour lui s'est faite par une voie autre. La dépopulation a rendu libres un certain nombre de lopins de bonne terre. Les domaines se sont alors arrondis, tantôt par achats, tantôt par locations de terres.

Dès lors, l'habitant est demeuré moins artisan. Et Luchon absorbe la clientèle des vallées.

Enfin, la dépopulation, cinquante pour cent, a diminué pour autant les possibilités de travail professionnel.

et, de plus, elle a contraint la famille d'abandonner l'artisanat domestique au bénéfice de l'agriculture et de meilleures conditions d'élevage.

Un autre obstacle, en l'espèce visée, a été la crise de l'apprentissage. La Société a voulu y remédier, par l'ouverture de l'école de métiers de Gourdan. Son but n'a pas été atteint car, aucun des élèves de Gourdan, apprentissage terminé, n'est venu s'installer dans son village natal.

La population n'était déjà plus assez dense pour faire vivre un professionnel sans maison, sans grange, ni sans quelques lopins de terre.

Le besoin de main-d'œuvre se fera de moins en moins sentir si l'on complète, comme nous le demandons, le réseau des chemins et si l'on améliore l'outillage agricole. Toutes les autres améliorations projetées convergent bien à éviter l'exode ; mais elles contrarient le rétablissement de l'artisanat domestique et de l'artisanat professionnel.

Ces deux formes de travail paysan trouvent un obstacle à leur rétablissement dans l'état actuel du développement du machinisme dans toutes les grandes économies nationales.

Il est difficile, en effet, quand tout change autour de soi, de reconstituer ce que les réactions constructives des paysans ont laissé perdre. Leur bon sens est rarement en défaut, lorsqu'il s'agit des choses essentielles à la conservation de la famille et de la « maison ».

Notre pays, pour se sauver, se trouvera peut-être dans l'obligation d'imiter l'industrie, c'est-à-dire, de tourner son aiguille vers la division du travail, d'orienter sa production vers les formes agricoles où la concurrence est le moins à redouter. Nous pensons à l'élevage intensif, à l'industrie du bois et à l'industrialisation des produits de l'élevage ; le tout, exploité sous la forme coopérative inter-communale. Dans ces vues, il ne reste aucune place pour l'artisanat domestique, ni pour l'artisanat professionnel ; tous deux seront remplacés par les industrialisations suggérées dans ce rapport, seules capables de fixer au rocher natal des tentacules invisibles qui contractent bientôt la nostalgie dans les villes, même les plus florissantes.

**II. — LE SOCIAL**

Nos compatriotes ont, jusqu'à ces jours récents, été condamnés à une vie très humble dans toutes les directions.

(Veuillez lire la suite page 2)

(1). Voir L'Echo Pyrénéen des 15 et 22 avril 1944.

**16-**



**LUCHO**  
**La Grande**

*Louis Saudinos*

# L'Etat économique et social des vallées de Larboust et d'Oueil

(suite de la page 1)

Mais, la disette le plus vivement ressentie par nos ancêtres et par nos contemporains touche, sans contredit, à l'impossibilité de faire acquiescer, aux mieux doués de leurs enfants, non seulement pas la haute culture, mais la culture même de l'enseignement secondaire.

Sous ce rapport, disait un paysan très averti, nous sommes maudits, parce que nés au pied de la Maladetta.

Nos villageois ne se tournent pas du côté commerce quand ils abandonnent le pays; ils se font modestes fonctionnaires, domestiques, etc...

Ceux qui restent sont éleveurs-nés, hommes des champs accomplis. Des centres agricoles cependant, est née la civilisation grecque. C'est assez dire qu'études culturelles faites par des paysans n'ont, avec eux, rien d'incompatible.

Nos populations sont excellentement éprises d'instruction. Citons, au hasard, la commune de Mayrègne où, depuis vingt ans, aucun élève n'a quitté l'école sans avoir obtenu le certificat d'études.

Au cours des deux siècles derniers, les consuls et les conseils municipaux ne cessèrent de réclamer de l'instruction pour leurs enfants.

Or, des familles projettent de quitter le pays pour s'installer tout proche d'un lycée. Cette préoccupation tient la première place dans le cœur des parents. Elle est favorisée par l'abondante circulation actuelle de la monnaie.

Au fond de l'âme de tout paysan de nos montagnes, il y a deux soucis. Celui qui domine est relatif à la conservation de la « maison », avec tout le sens paysan de ce terme. L'autre, procurer aux enfants bien doués, en surnombre, une situation qui ne soit pas toujours un emploi de subalterne.

En somme, le chef de famille réclame pour ses enfants une bien modeste égalité des possibilités devant l'instruction, au départ de la vie, ce qui existe pour les habitants de la ville.

Nous sommes très convaincu qu'il est souhaitable et possible de retenir au pays le nombre actuel des familles si des améliorations importantes s'y réalisent par l'industrie locale. A défaut, il sera difficile d'arrêter le départ des cadets et des cadettes en surnombre.

Mais n'y a-t-il pas un intérêt supérieur à celui de la petite patrie? C'est celui de la grande, celui de l'espèce humaine.

On sait que la haute montagne est réservoir de cerveaux jeunes et de corps sains. On sait aussi que deux ou trois générations de la vie trépidante et absorbante des villes nuisent profondément à la santé, ainsi qu'à l'organe de la pensée. A cet égard, la montagne est capable d'infuser à la ville un ton avantageux. Solidarisons-nous donc avec la montagne pauvre.

### CONCLUSION

Notre étude n'est rien de plus qu'un plan d'action expliqué, qu'une contribution à un plan qui pourra être modifié en cours de route.

Sur le plan économique, nos compatriotes ne demandent pas à faire du nouveau absolu. Ils désirent vivement améliorer les réalités existantes.

Elles sont de deux sortes. Les unes, comme l'amélioration des pelouses, du troupeau, des cultures, etc., ont besoin d'être subvention-

nées. Les autres sont à exploiter par la voie de coopération inter communale. Elles nécessitent d'importants capitaux: industrie du bois, du lait, de la laine. L'Etat seul peut faire les frais de premier établissement.

Nos deux vallées produisent les matières premières à transformer. Elles en ont donc la propriété. Quant au bois, elles peuvent même avoir le monopole du droit de passage.

Enfin, les cultivateurs peuvent être les propres ouvriers de leur industrie. Tous les éléments de la réussite sont assurés.

Si ces mesures ne se réalisent pas à très bref délai, le monde d'après-guerre sera contraint à un développement intensif du machinisme, à une très sensible amélioration des cultures. Ce sera, pour demain, les réalisations que la plaine pourra se permettre d'accomplir.

La haute montagne souffrira, de nouveau, de son infériorité naturelle. La désertion s'accroîtra.

En résumé, nous préconisons:

- 1°) abandon de la culture des céréales;
- 2°) élevage intensif des moutons et des vaches;
- 3°) amélioration des troupeaux;
- 4°) amélioration des landes et toutes autres mesures susceptibles de favoriser l'élevage.
- 5°) industrie du lait;
- 6°) industrie du bois;
- 7°) industrie de la laine;
- 8°) Production de la pomme de terre, des lentilles, du lin;
- 9°) arboriculture fruitière pour les besoins locaux;
- 10°) Etablissement d'un internat de cours complémentaire dans chacune des deux vallées.

Enfin, est-il besoin de plaider en faveur, dans chaque village, d'un établissement de bains-douches, d'un cinéma éducatif et d'une bibliothèque éclectique?

Louis SAUDINOS

### AVIS DE DECES

M. Félix Pujol et ses filles Claude et André Robert déces Mme

**L'IMMOBILIER**  
**OUVERTURE**  
 de la perception de  
**L'IMPOT-METAL**  
 dans  
 Ariège, Tarn, Tarn-et-Garonne, Lot, Haute-Garonne.  
 COMMISSARIAT A LA MOBILISATION DES METAUX NON FERREUX

Etude de M<sup>e</sup> COMET, Notaire à LUCHON

### Vente de Fonds de Commerce

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> COMET, Notaire à Luchon, le vingt-quatre avril mil neuf cent quarante-quatre, enregistré à Luchon, le vingt-sept avril mil neuf cent quarante-quatre, Folio 24 N° 173, M. Jean-Pierre PAYSSAN, Propriétaire, demeurant à Luchon, a vendu à M. Joseph COMPAGNET, Propriétaire, et Mme Marie-Louise PINTAT, son épouse, demeurant ensemble à Géros (Hautes-Pyrénées), le fonds de commerce de café et hôtel meublé, exploité à Luchon, Avenue de la Gare, N° 16, sous le nom de « Café des Sports », et comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage et la licence d'exploitation.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les vingt jours de la seconde insertion, en l'étude de M. COMET, Notaire.

Pour première insertion, R. COMET.



16

